



Motion

des syndicats C.G.T. du commerce, de la grande
distribution et des services du Cher

à

Monsieur le Président du MEDEF du Cher

Cette motion sera déposée au siège du Medef du Cher, le 08 mars à 15h00 par des délégations.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années les salaires dans nos branches d'activités n'ont pas été réévalués, nous assistons de fait aujourd'hui à une « smicardisation » généralisée des rémunérations.

A l'heure où le Medef et le gouvernement remettent en cause les 35 heures sur la base du :

« **Il faut travailler plus pour gagner plus** », des centaines de milliers de salariés vivent douloureusement ce mensonge au quotidien.

En effet avec des salaires de 600 à 700 € par mois, quel paradoxe, que de vouloir remettre en cause la réduction du temps de travail, alors que dans nos secteurs, le temps partiel imposé est une règle de management. Ainsi, le patronat refuse obstinément d'augmenter les contrats horaires des employés de la grande distribution.

Oui, les salariés en ont assez de voir leur pouvoir d'achat diminuer, leur vie s'effiloche et devenir de plus en plus précaire.

Par ailleurs, les profits dégagés dans les entreprises du commerce, les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs qui peuvent atteindre 400 € par mois comme dans les HCR par exemple, sont autant de raisons valables pour les salariés à faire valoir leurs droits pour un salaire décent.

au regard de tous ces éléments, du mécontentement croissant, et à partir de cette revendication, nous avons pris la décision de faire du **8 Mars 2005** une grande

journée de mobilisation dans le commerce et les services.

Cette date est volontairement retenue, car se sont bien les femmes qui sont les premières victimes de cette situation. Pour la C.G.T., notre objectif est de dépasser la dimension de la simple journée « institutionnelle » de la femme. En effet, il ne peut y avoir meilleur jour pour exprimer auprès des patrons, le problème lié à l'égalité professionnelle.

Maux notamment de la société Française qui de rapport officiel après constat mettent en lumière les disparités salariales entre les hommes et les femmes. L'accès à des déroulements de carrière et à l'évolution professionnelle scandaleusement défavorable aux femmes.

En outre, notre fédération a pris contact avec les autres organisations syndicales afin d'agir le plus possible de façon unitaire.

L'ensemble des syndicats C.G.T. du commerce et des services demandent aux représentants du Medef, d'intervenir sans attendre auprès des directions concernées pour que soit prise en compte leurs revendications, qui sont :

- **1400 € minimum par mois 150 € immédiatement**
- **La suppression du temps partiel imposé**
- **L'égalité de prestation et d'emploi entre Hommes et Femmes**

Un salaire permettant aux salariés de notre secteur de vivre de leur travail, c'est économiquement possible, c'est juste socialement.

Le collectif commerce grande distribution et services C.G.T. du Cher, appelle l'ensemble des salariés à se faire entendre le 10 mars et à participer massivement aux manifestations qui se dérouleront le jeudi 10 mars 2005 :

Bourges 10h30, place Séraucourt, Vierzon 10h30, Forum République, Saint Amand 10h30, place Carré.

